Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_098-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250926_098

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	26
Votants	31
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	4

Séance du 26 septembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 12 septembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD, Marie-Claude SOUCHAUD, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la réglementation budgétaire permet de modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'exercice, par le biais de décisions modificatives, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

La décision modificative n° 1 prévoit, en recettes et en dépenses, une augmentation globale des crédits d'exploitation à hauteur de 364 000 € et une diminution des crédits d'investissement à hauteur de 48 100 € qui se détaille comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_098-DE

Chapitre	Nature	Opération	Objet	Dépenses	Recettes
011	6161		Assurances	+ 17 800 €	
Motif : Autorisation budgétaire insuffisante					
011	61558		Entretien de matériels	+ 4 300 €	
Motif : Remplacement des batteries de l'auto-laveuse du parking Médicis					
011	63512		Taxes foncières	+ 40 000 €	
Motif : Autorisation budgétaire insuffisante					
67	6718		Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+ 350 000 €	
Motif : Amodiation du parking du Conservatoire					
042	6811		Dotations pour amortissements	+ 35 000 €	
Motif : Autorisation budgétaire insuffisante					
70	7083		Locations diverses		+ 350 000 €
Motif : Amodiation du parking du Conservatoire					
70	706		Prestations de services		+ 14 000 €
Motif : Amodiation du parking du Conservatoire					
023			Virement à la section d'investissement	- 83 100 €	
Motif : Ajustement d'équilibre					
			TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	**+ 364 000 €**	**+ 364 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_098-DE

Chapitre	Nature	Opération	Objet	Dépenses	Recettes
23	2313	2025000001	Constructions	+ 10 200 €	
Motif : Parking de la gare - Augmentation des CP 25 et diminution des CP 26					
21	2135		Installations générales et techniques	- 58 300 €	
Motif : Ajustement budgétaire					
040	28153		Amortissement des immobilisations		+ 35 000 €
Motif : Autorisation budgétaire insuffisante					
23	2315	2023000001	Virement de la section de fonctionnement		- 83 100 €
Motif : Ajustement d'équilibre					
			TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**- 48 100 €**	**- 48 100 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe stationnement de l'exercice 2025 telle que présenté ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	25	
Vote(s) contre	0	
Abstention(s)	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Ne prend pas part au vote	0	

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_098-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR[illegible]

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 02/10/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 02/10/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.